



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

23^e session nationale

Protection des entreprises et Intelligence économique

(Titre I du RNCP, équivalent bac + 5)

2019-2020

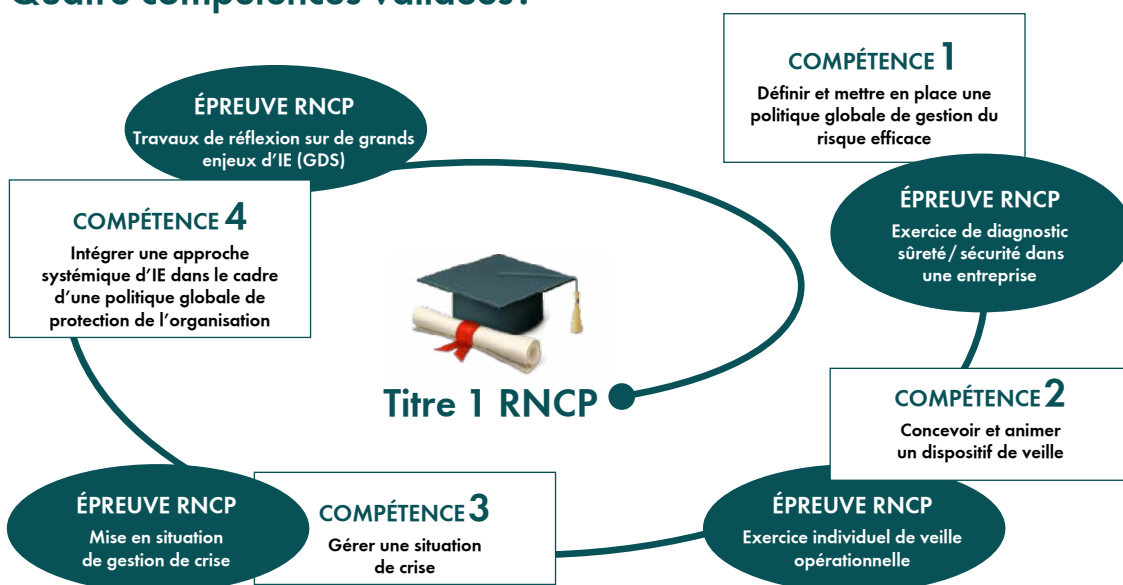
Les entreprises évoluent aujourd'hui dans un monde complexe et incertain. Pour faire face à la multiplication des risques et des malveillances, elles doivent désormais mettre en place une véritable culture de sécurité/sûreté et d'intelligence économique.

UNE FORMATION DE RÉFÉRENCE

Trois idées fortes:

- Développer une vision globale de la sécurité-sûreté et une approche intégrée de la maîtrise des risques et menaces en apportant à l'ensemble des acteurs économiques, quel que soit leur secteur d'activité ou la taille de leur structure, la culture et les savoir-faire nécessaires pour appréhender l'ensemble des enjeux de sécurité/sûreté auxquels ils peuvent être confrontés.
- Concevoir la sûreté comme un atout de la compétitivité et l'intégrer dans l'élaboration de la stratégie des entreprises et leur dynamique de développement.
- Favoriser les synergies entre les différents acteurs dans le but de construire une vision partagée public/privée de l'intelligence et de la sécurité économiques qui soit à la fois compatible avec la dynamique libérale de la mondialisation mais aussi soucieuse de la sécurité nationale.

Quatre compétences validées:



PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les auditeurs de la session nationale spécialisée « **Protection des entreprises et Intelligence économique** » sont prioritairement choisis parmi :

- les élus nationaux et locaux ;
- les membres du Conseil économique, social et environnemental ;
- les magistrats de l'ordre administratif, financier et judiciaire ;
- les administrateurs des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental ;
- les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de niveau équivalent, les agents contractuels de haut niveau ;
- les cadres de catégorie A des trois fonctions publiques et agents contractuels de niveau équivalent ;
- les commissaires divisionnaires de la police nationale ;
- les officiers et membres des corps de commandement des trois armées, gendarmerie nationale et des sapeurs-pompiers ;
- les universitaires et chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- les directeurs de préfectures et fonctionnaires du cadre national des préfectures, notamment responsables des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC), et assimilés ;
- les cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprise ;
- les membres des professions libérales ;
- les dirigeants syndicaux nationaux ;
- les journalistes ;
- les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif, culturel et culturel ;
- des auditeurs issus des institutions européennes ;
- des auditeurs étrangers, issus des corps supérieurs de la police, de l'armée et de la justice, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française ;
- les consultants.

Le directeur de l'institut peut retenir des personnalités dont la candidature présente un intérêt spécifique.

Agrément à la formation des élus :

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

Des cours magistraux, des conférences et des retours d'expérience

Le département fait appel à un réseau d'enseignants et d'intervenants composé de nombreux experts et praticiens reconnus de la sécurité/sûreté de la sphère institutionnelle et du secteur privé, d'universitaires spécialisés, de hauts fonctionnaires de différents ministères et de grands témoins et décideurs du monde économique et de la société civile.

Des travaux individuels et/ou de groupe et des mises en situation

■ Un exercice sur site de diagnostic des vulnérabilités d'une entreprise

Le diagnostic est conduit sur une journée par un groupe de 5 à 6 auditeurs aux compétences complémentaires au sein d'une entreprise. Un rapport collectif est établi à l'issue de la visite et fait l'objet d'une restitution au profit des responsables sécurité/sûreté ou chef de l'entreprise visitée. Chaque auditeur produit individuellement, par ailleurs, une synthèse stratégique du diagnostic.

■ Une simulation de gestion de crise sur plateau

L'exercice est conduit à partir de scénarii « entreprise », en temps et en situation réels. Les auditeurs sont répartis au sein d'une cellule de crise, en responsabilité d'un poste spécifique, nécessitant des réactions, des analyses et des décisions de chacun. L'animation est organisée de manière à placer les membres de la cellule en situation de stress contrôlé.

Chaque auditeur est par la suite placé en position de pilote de la cellule de crise lors de l'exercice individuel de gestion de crise sur table.

■ Un exercice individuel de veille opérationnelle

L'exercice est conduit individuellement en salle informatique. À partir des outils et grilles de lectures présentés préalablement, chaque auditeur construit un plan de recherche sur un sujet proposé. Au-delà de la mise en œuvre des outils techniques, l'exercice vise avant tout à apprécier l'approche systémique du sujet et la démarche intellectuelle ayant permis la conception du plan de veille.

■ Le traitement d'un sujet groupe de diagnostic et stratégies (GDS) en situation reconstituée de type cabinet de conseil

Les groupes constitués d'une dizaine d'auditeurs se voient attribuer un thème à fort enjeu, fondé sur l'actualité récente du monde de l'entreprise. Le groupe de travail met en place son dispositif de veille, procède à l'analyse et formule des préconisations dans un rapport. En fin de cycle, ce rapport fait l'objet à la fois d'une restitution collective devant deux grands témoins expert du sujet, et d'une restitution individuelle devant un jury composé d'un expert du sujet et d'un membre du département.

Un voyage d'études et visites

DÉROULEMENT

L'ensemble des enseignements comporte un volume de 273 heures réparties sur 10 semaines (à raison de 4 jours par mois, du lundi après-midi au vendredi matin). Les cours magistraux ont lieu au siège de l'Institut à l'École militaire (ou ponctuellement en région parisienne). Les visites et les exercices de mise en situation occasionneront de brefs déplacements en France.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

23^e session nationale « Protection des entreprises et Intelligence économique »

Septembre 2019 – Juin 2020

17 au 20 septembre 2019 – Ouverture des sessions nationales – Journées de rentrée à l'École militaire Séminaire commun de présentation aux auditeurs des trois sessions nationales

- Discours de la Directrice de l'INHESJ
- Présentation des trois sessions nationales « Sécurité et Justice », « Protection des entreprises et intelligence économique » et « Management stratégique de la crise »

Séminaire introductif de la session « Protection des entreprises et Intelligence économique »

- Hyper compétition et guerre économique
- Les dispositifs étrangers d'IE
- La politique publique d'IE et sa déclinaison territoriale

14 au 18 octobre 2019 – IE et instruments de veille

- IE et renseignement
- L'IE au service de l'entreprise
- La pratique des cabinets d'IE
- La méthode et les outils de veille : module théorique et pratique
- Exercice pratique de cartographie heuristique

18 au 22 novembre 2019 – Organisation d'un dispositif de protection globale (1)

- La gestion des risques
- La fonction sûreté, IE en entreprise
- Management global de la sûreté
- La politique de protection de l'information
- La propriété intellectuelle
- La protection juridique du patrimoine informationnel
- Le risque criminel de nature financière
- Epreuve de veille RNCP

16 au 20 décembre 2019 – Organisation d'un dispositif de protection globale (2)

- Lutte anti-corruption et *due Diligence*
- Le contrôle des investissements étrangers
- Les enjeux de la sécurité privée : coproduction public/privé
- L'externalisation de la sûreté par les entreprises
- La protection physique des sites
- Le risque terroriste/radicalisation en entreprise
- Le plan de prévention des risques et le document unique
- HSCT : Les contraintes juridiques et normatives
- Exercice de diagnostic sûreté/sécurité en entreprise

13 au 17 janvier 2020 – Souveraineté numérique et cyber sécurité

- Les enjeux de la sécurité des usages numériques
- Etat de la cybermenace en entreprise
- Quelle stratégie pour les entreprises : rôle du DSI et RSSI
- La protection de l'information à l'ère du numérique
- Dark web, dark net
- La protection des données personnelles (RGDP, charte informatique...)
- Comment figer une scène informatique
- L'action publique et judiciaire en cyber sécurité

17 au 21 février 2020 – Protection de l'entreprise à l'international

- Restitution collectives des diagnostics sûreté/sécurité
- Risque sécuritaire à l'international
- Politique de protection des personnels à l'international
- La sûreté des collaborateurs en mobilité
- Le centre de crise du MEAE
- Les ESSD : organisation et missions
- Obligation de sécurité et responsabilité du chef d'entreprise
- L'entreprise face au risque culturel
- L'accompagnement des entreprises à l'international

16 au 20 mars 2020 – Stratégies d'influence en entreprise

- Les stratégies d'influence
- Techniques de lobbying
- Influence française auprès de l'Union européenne
- La veille sur les réseaux sociaux
- Les attaques réputationnelles : déstabilisation et manipulation de l'opinion
- Droit et risque image
- Préparation à l'exercice pédagogique de gestion de crise

20 au 24 avril 2020 – Management de crise, complexité et résilience

- Préparation à la gestion de crise
- Gestion de crise
- Plan de continuité d'activité
- Communication en situation de crise
- Prise de décision et gestion du stress
- Mise en situation de gestion de crise (sur plateau)

11 au 15 mai 2020 – Appréhender son environnement : éclairages spécifiques

- Examen de gestion de crise RNCP
- Enjeux géopolitiques et économiques de la gestion des ressources naturelles
- L'arsenal juridique et judiciaire américain
- Focus sur la compliance / La loi Sapin 2
- L'intelligence artificielle en entreprise

25 au 29 mai 2020 – Voyage (facultatif)

9 au 12 juin 2020 – Séminaire de clôture

- Restitutions collectives des groupes de diagnostic et stratégies
- Restitutions individuelles des travaux de GDS (RNCP)
- Bilan de la 23^{ème} session nationale

Remise des diplômes et cocktail de clôture

Certaines matinées seront consacrées à des séminaires communs avec les sessions nationales « Sécurité et Justice » et « Management stratégique de la crise », ainsi qu'avec l'IHEDN.

Cette formation étant actualisée en fonction du contexte, les thèmes des séminaires sont susceptibles de modifications.

Télécharger le Dossier de candidature

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à la session nationale « **Protection des entreprises et intelligence économique** », destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :

- Candidatures issues et financées par des structures publiques apportant un soutien au fonctionnement de l'Institut en moyens humains ou financiers **4 500 euros**
- Candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique dans leur pays **4 500 euros**
- Candidatures issues de structures d'emploi de moins de 50 salariés (sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSAFF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période ») **5 000 euros**
- Candidatures issues de structures d'emploi de 50 à 250 salariés (sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSAFF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période ») **6 500 euros**
- Candidatures individuelles relevant exclusivement de situations de fin de contrat de travail, de recherche d'emploi ou de projet de reconversion professionnelle **4 500 euros**
- Candidatures d'élus locaux ou de cadres des collectivités territoriales **6 000 euros**
- Candidatures individuelles ou candidatures du secteur public ou privé ne relevant pas des catégories précédentes **8 000 euros**

Un abattement de 10% est consenti pour les personnes ayant suivi une session nationale ou un cycle de spécialisation lors des deux précédentes années.

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.
Une convention de formation spécifique et une facture sont alors établies.